



Carif-Oref Occitanie

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

2026 à 2028

Rédigé avec l'appui de :



Table des matières

<u>1. QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ?</u>	<u>4</u>
1.1 DEFINITION ET ENJEUX	4
1.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	4
<u>2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE</u>	<u>6</u>
2.1 ENGAGEMENT DE L'ORGANISME.....	6
2.2 ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE DE L'ASSOCIATION	6
<u>3. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE.....</u>	<u>7</u>
3.1 RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	7
3.2 PILOTAGE ET REFERENT ACCESSIBILITE NUMERIQUE.....	7
3.3 FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS PREVUES	7
3.4 RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES.....	8
3.5 PRISE EN COMPTE DANS LES PROJETS ET MARCHES	8
3.6 TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS	8
3.7 PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION.....	9
<u>4. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL</u>	<u>10</u>
4.1 INVENTAIRE DES SERVICES NUMERIQUES.....	10
4.2 AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS SUR TROIS ANS.....	10
<u>ANNEXE 1 — PERIMETRE TECHNIQUE DETAILLE.....</u>	<u>12</u>
<u>ANNEXE 2 — PLAN D'ACTIONS ANNUEL 2026.....</u>	<u>14</u>
A. CONTEXTE ET POINT DE DEPART	14
B. ACTIONS A CONDUIRE EN 2026	14
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE	14
BLOC TECHNIQUE (AUDITS / CORRECTIONS / DECLARATIONS)	15
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION	16

ANNEXE 3 — PLAN D’ACTIONS ANNUEL 2027 17

A. BILAN DE L’ANNEE 2026 (A COMPLETER EN DEBUT D’ANNEE 2027) 17

B. ACTIONS A CONDUIRE EN 2027 17

BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE 17

BLOC TECHNIQUE (AUDITS / CORRECTIONS / DECLARATIONS) 18

BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION 19

ANNEXE 4 — PLAN D’ACTIONS ANNUEL 2028 20

A. BILAN DE L’ANNEE 2027 (A COMPLETER EN DEBUT D’ANNEE 2028) 20

B. ACTIONS A CONDUIRE EN 2028 20

BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE 20

BLOC TECHNIQUE (AUDITS / CORRECTIONS / DECLARATIONS) 21

BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION 21

ANNEXE 5 — SUIVI DES RESULTATS D’AUDITS 22

1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

1.1 Définition et enjeux

L'accessibilité numérique désigne l'ensemble des pratiques permettant à toute personne, quelle que soit sa situation de handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif), d'accéder aux services et contenus numériques dans des conditions équivalentes à celles valant pour une personne sans handicap.

En France, près de 12 millions de personnes sont concernées par un handicap. La prise en compte de l'accessibilité bénéficie également à de nombreux autres profils : personnes âgées, utilisateurs d'appareils mobiles en conditions d'usage dégradées, ou encore personnes souffrant d'un handicap temporaire.

Pour le Carif-Oref Occitanie, dont la mission est de produire, collecter et diffuser des ressources documentaires et des outils d'information sur la formation professionnelle, l'emploi et les qualifications, l'accessibilité numérique est une condition de l'universalité du service rendu. Les publics cibles (professionnels des ressources humaines, conseillers emploi-formation, organismes de formation, représentants syndicaux) comptent parmi eux des personnes en situation de handicap auxquelles l'accès aux ressources du site cariforefoccitanie.fr doit être garanti.

1.2 Cadre législatif et réglementaire

L'accessibilité numérique est encadrée en France par plusieurs textes de référence :

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui pose le principe général d'accessibilité des services en ligne.
- L'ordonnance n°2019-1067 du 21 octobre 2019, qui transpose en droit français la directive européenne (UE) 2016/2102 et étend les obligations d'accessibilité aux organismes exerçant des missions d'intérêt général sous contrôle public.
- Le décret n°2019-768 du 24 juillet 2019, qui définit les obligations concrètes : publication d'une déclaration d'accessibilité, élaboration d'un schéma pluriannuel et d'un plan d'actions annuel.
- Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), version 4.1.2, référentiel technique opposable, aligné sur les WCAG 2.1 niveaux A et AA du W3C.

Le Carif-Oref Occitanie, association loi 1901 dont la gouvernance associe l'État (DREETS Occitanie) et la Région Occitanie dans ses instances décisionnelles, et dont le financement repose substantiellement sur des fonds publics, est assujetti aux obligations d'accessibilité numérique en application de l'article 47 de la loi n°2005-102, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2019-1067 du 21 octobre 2019.

À ce titre, l'association est tenue de :

- Rendre accessibles les contenus publiés sur ses services numériques selon les critères RGAA 4.1.2 ;
- Publier et maintenir à jour une déclaration d'accessibilité pour chaque service numérique concerné ;
- Élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité couvrant une période de trois ans ;
- Produire et publier annuellement un plan d'actions déclinant les engagements du schéma ;
- Mettre en place un mécanisme permettant à tout utilisateur de signaler un défaut d'accessibilité et d'obtenir une réponse ou une alternative accessible.

2. Politique d'accessibilité

2.1 Engagement de l'organisme

Le Carif-Oref Occitanie s'engage à traiter l'accessibilité numérique comme une composante à part entière de la qualité de ses services en ligne, cohérente avec les valeurs d'équité et d'inclusion qui fondent la mission de l'association dans le champ de la formation professionnelle et de l'orientation.

Cet engagement s'est déjà traduit en actes : un premier audit RGAA 4.1.2, réalisé en mai 2025, a permis d'identifier les écarts et d'engager un programme de corrections en maintenance évolutive avec le prestataire La Jungle Design. Le contre-audit de juin 2026, conduit par l'agence Silaos, établit un taux de conformité de 85 %, témoignant d'une progression de 44 points en treize mois.

Le présent schéma pluriannuel formalise la continuité de cette démarche pour la période 2026-2028. L'objectif est d'atteindre un taux de conformité de 95 % au terme de la troisième année, en traitant l'ensemble des 21 non-conformités identifiées et en pérennisant les pratiques acquises.

Ce schéma pluriannuel a été adopté par la direction du Carif-Oref Occitanie

2.2 Articulation avec la stratégie de l'association

La démarche d'accessibilité numérique s'inscrit dans la politique générale de qualité de service du Carif-Oref Occitanie. Elle complète les engagements de l'association en matière d'équité d'accès à l'information et à la formation professionnelle.

En l'absence de refonte de site planifiée sur la période 2026-2028, les corrections seront portées en maintenance évolutive, en coordination avec La Jungle Design. Cette contrainte oriente le choix de prioriser les corrections à fort impact utilisateur dans les premières échéances du plan.

3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

3.1 Ressources humaines et financières

Le Carif-Oref Occitanie s'appuie sur un référent accessibilité numérique désigné en interne, chargé du pilotage opérationnel de la démarche en lien direct avec le prestataire technique La Jungle Design.

Le budget consacré aux actions d'accessibilité numérique couvre les prestations techniques de correction, les audits de contrôle et les formations des équipes.

3.2 Pilotage et référent accessibilité numérique

Véronique ROUCAU, Cheffe de projet web, est désignée référente accessibilité numérique du Carif-Oref Occitanie. Ses missions comprennent :

- Coordonner la mise en œuvre des actions du plan d'actions annuel ;
- Assurer le lien avec le prestataire La Jungle Design pour les corrections techniques ;
- Traiter les signalements d'inaccessibilité reçus via la déclaration d'accessibilité ;
- Suivre l'évolution du taux de conformité et en rendre compte à la direction ;
- Préparer les bilans annuels et alimenter la révision du schéma pluriannuel.

3.3 Formations et sensibilisations prévues

La montée en compétences des équipes est un levier indispensable pour garantir la durabilité des corrections apportées. Les actions suivantes sont prévues sur la période 2026-2028 :

- Sensibilisation des équipes éditoriales à la production de documents accessibles (PDF, Word) — priorité en 2026, compte tenu du nombre élevé de non-conformités bloquantes liées aux documents PDF ;
- Formation des contributeurs aux bonnes pratiques rédactionnelles liées à l'accessibilité (structuration des contenus, alternatives textuelles aux images) ;
- Transmission des recommandations du rapport de contre-audit à La Jungle Design pour orienter les corrections techniques ;
- Intégration de l'accessibilité dans les processus de production et de validation des contenus éditoriaux.

3.4 Recours à des compétences externes

Pour les actions nécessitant une expertise spécialisée, le Carif-Oref Occitanie s'appuie sur :

- La Jungle Design : prestataire de maintenance technique du site cariforefoccitanie.fr (WordPress) – chargé de la mise en œuvre des corrections techniques ;
- Silaos : cabinet de conseil en stratégie et accessibilité numérique, ayant réalisé l'audit initial (mai 2025), le contre-audit (juin 2026) et accompagnant la rédaction du présent schéma en qualité d'AMO ;
- Pour les audits de contrôle et de renouvellement à venir : recours à un prestataire externe qualifié, à désigner par marché ou sur devis.

3.5 Prise en compte dans les projets et marchés

L'accessibilité numérique sera intégrée comme exigence contractuelle dans tout nouveau marché portant sur :

- L'évolution ou la refonte du site cariforefoccitanie.fr ;
- La production de contenus interactifs ou multimédias (notamment en remplacement des outils tiers non accessibles tels que Genially) ;
- L'intégration de composants tiers ou de solutions SaaS (widgets de données, outils d'inscription, etc.) ;
- La réalisation d'audits ou de prestations de conseil en accessibilité.

Pour les composants tiers déjà en place dont la maîtrise technique est limitée (Genially, tableau de visualisation des données formation), une analyse de charge disproportionnée sera conduite, documentée et intégrée à la déclaration d'accessibilité en 2026.

3.6 Traitement des retours utilisateurs

La déclaration d'accessibilité publiée sur le site cariforefoccitanie.fr comporte un mécanisme de contact permettant à tout utilisateur de signaler un défaut d'accessibilité ou de demander une version alternative d'un contenu non conforme.

La référente accessibilité numérique est chargée de traiter les signalements reçus dans un délai raisonnable. En cas d'absence de réponse dans un délai de vingt jours ouvrables, l'utilisateur dispose d'un droit de recours auprès du Défenseur des droits.

La déclaration d'accessibilité est accessible à l'adresse :

<https://www.cariforefoccitanie.fr/accessibilite/>

3.7 Processus de contrôle et de validation

Le Carif-Oref Occitanie met en place les processus de contrôle suivants :

- Vérification des corrections réalisées par La Jungle Design avant tout déploiement en production, par la référente accessibilité ;
- Bilan annuel de mise en œuvre du plan d'actions, présenté à la direction ;
- Audit de renouvellement prévu en 2028, permettant d'alimenter le SPMA de la période 2029-2031.

4. Périmètre technique et fonctionnel

4.1 Inventaire des services numériques

Le périmètre du présent schéma couvre le service numérique principal du Carif-Oref Occitanie ainsi que les composants tiers intégrés. Le tableau ci-dessous présente le recensement avec les niveaux de priorité retenus.

Nom	URL	Type	Priorité	Technologie	Périmètre
Site institutionnel Carif-Oref Occitanie	cariforefoccitanie.fr	Site web public	Niveau 1	WordPress	En périmètre
Kit pédagogique apprentissage	cariforefoccitanie.fr/.../le-kit-de-l'apprentissage.../	Composant tiers (i-frame)	Niveau 3	Genially SaaS	Hors maîtrise directe
Tableau de visualisation — marché formation	cariforefoccitanie.fr/.../organismes-de-formation.../	Composant tiers (i-frame)	Niveau 3	Outil dataviz SaaS	Hors maîtrise directe

Note : le kit Genially et le tableau de visualisation des données sont des outils SaaS dont la maîtrise technique est assurée par des éditeurs tiers. En application de l'article 3 du décret n°2019-768, une analyse de charge disproportionnée sera conduite et documentée en 2026. Une alternative accessible sera mise en place à défaut de possibilité de correction directe.

4.2 Agenda planifié des interventions sur trois ans

Année	Axe prioritaire	Résultat attendu	Taux cible	NC visées
2026	Quick wins : sémantique HTML, formulaires, cookies, titres de cadres, contrastes, interaction clavier ; premiers	Suppression des non-conformités de faible effort et des blocages immédiats pour les	≥ 90 %	12 non-conformités visées sur 21

Année	Axe prioritaire	Résultat attendu	Taux cible	NC visées
	PDF bloquants corrigés ; mise à jour de la déclaration d'accessibilité	utilisateurs de technologies d'assistance.		
2027	Politique documentaire PDF ; alternatives aux composants tiers non accessibles (Genially, tableau de données) ; audiodescription	Traitement des non- conformités majeures restantes ; processus documentaire pérennisé.	≥ 93 %	7 non- conformités visées
2028	Audit de renouvellement ; traitement des non- conformités résiduelles ; pérennisation ; préparation du SPMA 2029-2031	Conformité stabilisée et mesurée par audit externe ; culture accessibilité pérennisée.	≥ 95 %	Non-conformités résiduelles après 2027

Annexe 1 — Périmètre technique détaillé

Le tableau suivant présente le périmètre technique du schéma pluriannuel avec les niveaux de priorité et leur justification.

Service numérique	Type	Priorité	Prestataire	Technologie	Justification et commentaire
Site institutionnel cariforefoccitanie.fr	Site web public	Niveau 1	La Jungle Design	WordPress	Service principal, fort trafic, audience régionale large. Audit initial et contre-audit réalisés. Périmètre prioritaire du SPMA.
Kit pédagogique apprentissage (Genially)	Contenu interactif tiers intégré par iframe	Niveau 3	Genially (éditeur tiers)	SaaS Genially	Non accessible nativement (critère 4.8 RGAA - impact majeur ; critère 13.10 - impact non renseigné). Maîtrise technique limitée. Analyse charge disproportionnée à conduire en 2026. Alternative HTML à planifier en 2027.
Tableau de visualisation des données marché formation professionnelle	Dataviz interactive tiers intégrée par iframe	Niveau 3	Éditeur tiers (SaaS)	Outil dataviz SaaS	Non accessible nativement (critère 4.8 RGAA - impact majeur). Maîtrise externe. Analyse charge disproportionnée à conduire en 2026. Alternative accessible à planifier en 2027.

Définition des niveaux de priorité :

- Niveau 1 : service numérique principal, fort trafic, en maîtrise directe – traitement prioritaire et exhaustif ;
- Niveau 2 : service secondaire ou de moindre trafic, en maîtrise directe ;
- Niveau 3 : composant tiers intégré, sans maîtrise directe de l'éditeur – traitement via alternative ou négociation fournisseur, sous réserve d'analyse de charge disproportionnée.

Annexe 2 — Plan d'actions annuel 2026

A. Contexte et point de départ

Le présent SPMA est le premier schéma pluriannuel élaboré par le Carif-Oref Occitanie. Il n'existe pas de bilan de période précédente.

Rappel de contexte : un audit initial RGAA 4.1.2 a été réalisé en mai 2025 par Silaos, établissant un taux de conformité de 41 %. À la suite de cet audit, un programme de corrections a été engagé avec La Jungle Design. Le contre-audit du 2 juin 2026 atteste d'une progression à 85 %, avec 21 non-conformités résiduelles : 4 bloquantes, 10 majeures, 6 mineures et 1 d'impact non renseigné.

B. Actions à conduire en 2026

Objectif : atteindre un taux de conformité de 90 % en fin d'année en traitant en priorité les non-conformités bloquantes et les corrections de faible effort à fort impact utilisateur.

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Adoption formelle du SPMA 2026-2028 par les instances de gouvernance de l'association	Haute	Direction	Réalisé	—
Information des équipes internes et du prestataire La Jungle Design sur le programme de corrections issu du contre-audit	Haute	Référente accessibilité	T4 2026	À faire
Mise à jour de la déclaration d'accessibilité (taux 85 %, résultats contre-audit, mention du SPMA)	Haute	Référente accessibilité	réalisé	
Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions du PAA	Moyenne	Référente accessibilité	T3 2026	À faire

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Conduite de l'analyse de charge disproportionnée pour les composants tiers (Genially, tableau de données) et documentation dans la déclaration	Haute	Référente accessibilité / La Jungle Design	T4 2026	À faire

Bloc Technique (audits / corrections / déclarations)

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Supprimer les balises <p> vides sur les pages Agenda, Actualité ProPulse, Podcast apprentissage, Instances de labellisation (critère 8.9)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	Correction rapide, impact sémantique
Corriger l'utilisation des balises dans le panneau de gestion des cookies et la balise « Site de Montpellier » (critère 8.9)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	À faire
Placer le bandeau cookies en premier dans le code source, suivi du lien d'accès rapide au contenu (critère 10.3)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	À faire
Ajouter un attribut title à l'i-frame YouTube de la page « Qui sommes-nous ? » (critère 2.1)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	Ex. : title=« Vidéo de présentation du Carif-Oref Occitanie »
Corriger le titre de cadre non pertinent de l'i-frame des données formation (critère 2.2)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	Modifier l'attribut title de l'i-frame
Ajouter une étiquette visible et persistante au champ de recherche du répertoire des acteurs de l'apprentissage (critère 11.1)	Quick win	La Jungle Design	T4 2026	À faire

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Permettre la fermeture du panneau d'accessibilité et des sous-menus via la touche Esc (critère 10.13)	Structurel	La Jungle Design	T4 2026	À faire
Ajouter des boutons droite/gauche sur le carrousel mobile de la page « Instances de labellisation » (critère 13.10)	Structurel	La Jungle Design	T4 2026	À faire
Corriger les contrastes insuffisants en mode contraste inversé dans le footer (critère 3.2)	Structurel	La Jungle Design	T4 2026	Ratio minimum 4,5:1 attendu
Engager la correction des PDF inaccessibles sur les 4 pages bloquantes (organismes validateurs VAE, organismes de formation, répertoire acteurs apprentissage, Qui sommes-nous ?) (critère 13.3)	Haute	Carif-Oref / La Jungle Design	T4 2026	Rendre chaque PDF accessible nativement ou proposer une alternative HTML / Word

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Transmission des recommandations du rapport de contre-audit à La Jungle Design pour cadrage des corrections	Haute	Référente accessibilité	T3 2026	À faire
Sensibilisation des équipes éditoriales à la production de documents PDF accessibles (atelier, e-learning ou guide interne)	Haute	Référente accessibilité	T4 2026	Priorité compte tenu des 4 non-conformités bloquantes liées aux PDF

Annexe 3 — Plan d'actions annuel 2027

A. Bilan de l'année 2026 (à compléter en début d'année 2027)

Ce bilan sera rédigé en début d'année 2027 sur la base des actions réalisées au cours du PAA 2026. Il alimentera la révision intermédiaire du présent schéma pluriannuel.

Action	État	Observations
Adoption du SPMA 2026-2028		
Corrections quick wins : sémantique HTML, cookies, titres de cadres, formulaire, sous-menus		
Correction des contrastes mode inversé (3.2)		
Correction PDF bloquants : 4 pages (13.3)		
Mise à jour déclaration d'accessibilité		
Formation équipes éditoriales PDF accessibles		
Taux de conformité mesuré ou estimé		

B. Actions à conduire en 2027

Objectif : atteindre un taux de conformité de 93 % en fin d'année en finalisant la politique documentaire PDF et en traitant les non-conformités majeures liées aux composants tiers et aux médias.

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Bilan annuel du PAA 2026 : présentation à la direction	Haute	Véronique ROUCAU	T1 2027	À planifier

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Révision intermédiaire du SPMA si les objectifs 2026 ne sont pas atteints	Moyenne	Véronique ROUCAU / Direction	T1 2027	À planifier
Intégration d'exigences d'accessibilité dans les clauses de tout nouveau marché numérique	Haute	Direction / Juriste	T1 2027	Voir modèles de clauses DINUM

Bloc Technique (audits / corrections / déclarations)

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Finaliser la correction des lots restants de PDF inaccessibles (critère 13.3)	Haute	Carif-Oref / La Jungle Design	T2 2027	À faire : 0 PDF non accessible sur les pages en périmètre
Mettre en place une page HTML alternative accessible au Genially du kit pédagogique apprentissage (critère 4.8)	Haute	Carif-Oref / Prestataire	T2 2027	Alternative avec même niveau d'information ; ou remplacement de l'outil Genially si possible
Ajouter une audiodescription synchronisée ou version alternative à la vidéo de présentation YouTube (critère 4.5)	Haute	Carif-Oref	T3 2027	L'audiodescription doit couvrir les textes incrustants porteurs d'information
Traiter l'alternative accessible au tableau de visualisation des données formation professionnelle (critère 4.8)	Moyenne	Carif-Oref / Prestataire tiers	T3 2027	Selon résultat analyse charge disproportionnée 2026
Ajouter des boutons droite/gauche sur le carrousel mobile du kit apprentissage (critère 13.10)	Moyenne	La Jungle Design	T2 2027	À faire
Audit intermédiaire de contrôle RGAA 4.1.2 par un prestataire externe	Haute	Prestataire externe	T4 2027	À planifier : permet de mesurer la progression et d'ajuster le PAA 2028

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Formation approfondie des contributeurs à la production de contenus accessibles (PDF, HTML, images)	Moyenne	Référente accessibilité	T1 2027	À faire
Intégration de points de contrôle accessibilité dans le processus de validation des contenus avant publication	Moyenne	Référente accessibilité	T2 2027	À faire

Annexe 4 — Plan d'actions annuel 2028

A. Bilan de l'année 2027 (à compléter en début d'année 2028)

Ce bilan sera rédigé en début d'année 2028 sur la base des actions réalisées au cours du PAA 2027.

Action	État	Observations
Finalisation corrections PDF bloquants (13.3)		
Alternative accessible au Genially kit apprentissage (4.8)		
Audiodescription vidéo de présentation (4.5)		
Alternative tableau de données formation (4.8)		
Audit intermédiaire 2027		
Taux de conformité mesuré		

B. Actions à conduire en 2028

Objectif : atteindre et stabiliser un taux de conformité de 95 %, effectuer l'audit de renouvellement et préparer le SPMA de la période suivante (2029-2031).

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Bilan annuel du PAA 2027 : présentation à la direction	Haute	Référente accessibilité	T1 2028	À planifier
Bilan triennal du SPMA 2026-2028	Haute	Direction	T4 2028	À planifier
Préparation du SPMA 2029-2031 en s'appuyant sur les résultats de l'audit de renouvellement	Haute	Référente accessibilité	T3-T4 2028	À planifier

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Mise à jour de la déclaration d'accessibilité après audit de renouvellement	Haute	Référente accessibilité	T3 2028	À planifier
Intégration pérenne de l'accessibilité dans la politique numérique de l'association	Haute	Direction	T1 2028	À planifier

Bloc Technique (audits / corrections / déclarations)

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Audit de renouvellement RGAA 4.1.2 (106 critères)	Haute	Prestataire externe	T2 2028	À planifier : alimente le SPMA 2029-2031 et mesure l'atteinte de l'objectif 95 %
Traitement des non-conformités résiduelles identifiées lors de l'audit de renouvellement	Variable	La Jungle Design	T3-T4 2028	À définir selon résultats d'audit
Vérification du maintien des corrections réalisées depuis 2026 (régressions, mises à jour WordPress)	Haute	La Jungle Design / Référente accessibilité	Continue	À intégrer dans la maintenance courante

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	Priorité	Responsable	État	Commentaire
Mise en place de processus pérennes de contrôle qualité accessibilité lors des mises en production	Haute	Référente accessibilité / La Jungle Design	T1 2028	À faire : check-list de recette accessibilité
Désignation et sensibilisation d'un référent accessibilité de second niveau ou de relais interne	Moyenne	Direction	T2 2028	À planifier : assure la continuité au-delà du SPMA actuel

Annexe 5 — Suivi des résultats d’audits

Le tableau ci-dessous recense les audits RGAA réalisés sur les services numériques du Carif-Oref Occitanie. Il sera complété au fil des nouvelles campagnes d’audit.

Site audité	Année	Date	Interne / Externe	Type d’audit	Taux	Lien déclaration
cariforefoccitanie.fr	2025	21 mai 2025	Externe : Silaos	Audit initial	41 %	-
cariforefoccitanie.fr	2026	2 juin 2026	Externe : Silaos	Contre-audit	85 %	https://www.cariforefoccitanie.fr/accessibilite/
cariforefoccitanie.fr	2028	T2 2028 : à planifier	Externe : à désigner	Audit de renouvellement		